

FORMULAIRE 52

Avis de l'état de la proposition de consommateur  
(article 66.27 de la Loi)

(Intitulé Formulaire 1)

Avis est donné que la proposition de consommateur de \_\_\_\_\_, débiteur consommateur, faite le \_\_\_\_\_, dont une copie a été déposée auprès du séquestre officiel le \_\_\_\_\_ :

(Cochez ce qui s'applique.)

- a été rejetée par les créanciers du débiteur consommateur le \_\_\_\_\_.
- a été rejetée par la Cour \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (province) en matière de faillite le \_\_\_\_\_.
- a été retirée par le débiteur consommateur le \_\_\_\_\_.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Administrateur de la  
proposition de consommateur

REMARQUE : Lorsqu'une copie du présent avis est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tel que prescrit Formulaire 1.1, doivent être indiqués à la fin du document.